

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 82 (1973)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Etes-vous disponible ce vendredi?  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-684200>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 07.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Etes-vous disponible ce vendredi?

Il est une autre forme de détente-vacances. Pour des malades rhumatisants, par exemple, c'est de se rendre pendant deux à trois semaines dans une station de cure et ceci nous amène à parler des interventions des automobilistes bénévoles de la CRS. Voyons dans quel contexte.

\*

Alors que le corps des automobilistes bénévoles inscrits dans les rôles des quelque 30 sections de la Croix-Rouge suisse ayant introduit cette activité à leur programme s'élève à 1300 pour toute la Suisse (à raison de 500 se mettant régulièrement à disposition et 800 par intermittence seulement), la seule section de Lausanne en dénombre quant à elle 90. En fait, celle-ci gère depuis le printemps 1972 l'ensemble du service lausannois des chauffeurs bénévoles, dont la création avait été décidée, vu les besoins grandissants qui se faisaient jour dans ce domaine, par diverses institutions charitables de la ville. L'organisation des transports occupe entièrement une «coordonnatrice» travaillant à mi-temps.

Les bénéficiaires? Des personnes handicapées de tout âge, toutes de ressources modestes, qui sont signalées par les services sociaux; en 1972, l'on a dénombré 2203 trajets effectués (on entend par «trajet» un déplacement de l'automobiliste d'un point à un autre, par exemple du domicile à l'hôpital. L'aller et le retour font donc deux trajets et si l'automobiliste prend quatre personnes à quatre adresses différentes, son effort est compté pour quatre trajets). C'est ainsi que certains malades peuvent réintégrer leur domicile plus rapidement et suivre des traitements ambulatoires, puisque leur transport est assuré gratuitement. Il leur serait en effet impossible de faire face aux frais qu'occasionnerait un transport en taxi plusieurs fois par semaine. D'autres ont ainsi la possibilité de se rendre dans des maisons de convalescence, à la montagne. D'autres encore peuvent, grâce à

ce service, se rendre régulièrement à des séances de réadaptation, à des cours de rythmique ou encore aux cercles de loisirs organisés à leur intention particulière.

Comme seuls les organismes sociaux – Fondation pour la vieillesse, Ligue contre le rhumatisme, Service d'assistance de la ville, etc. – sont habilités à avoir recours au service des automobilistes bénévoles de la Croix-Rouge suisse, les déplacements qu'ils effectuent ne représentent en rien une concurrence à d'autres formes de transports publics ou privés.

Chaque automobiliste bénévole remplit une fiche d'inscription mentionnant les jours qui lui conviennent le mieux, s'il souhaite effectuer des transports réguliers (une fois par semaine, à jour fixe et pour la même personne) ou occasionnels, en ville ou à l'extérieur. Il mentionne le nombre de places et de portes de sa voiture, s'il est en mesure de soulever son passager, voire de le porter ou s'il désire être secondé par une tierce personne.





Dès son inscription, le chauffeur bénévole reçoit un aide-mémoire et une carte de légitimation qui lui permet d'être affilié à l'assurance collective de la Croix-Rouge suisse qui comprend: une assurance-accidents, une assurance-responsabilité civile, une assurance pour passagers.

La carte de légitimation est renouvelable d'année en année et doit être restituée en cas de démission.

Le chauffeur bénévole est avisé quelques jours à l'avance et il se voit proposer un transport correspondant à ses possibilités.

C'est ainsi que nous avons pu accompagner Mme C., l'une des 90 automobilistes bénévoles lausannoises, qui se rendait ce vendredi-là aux Diablerets pour y rechercher deux dames âgées et handicapées qu'elle y avait conduites trois semaines plus tôt. Celles-ci viennent de séjourner au Centre sportif international, sur recommandation de la Ligue vaudoise contre le rhumatisme. Quand nous leur avons demandé si elles avaient passé de bonnes vacances, l'une d'elles a aussitôt répondu: «Oh! pas des vacances, on a dû faire des tas de choses!» Ces «tas de choses» se traduisent par des séances de physio- et d'ergothérapie et d'autres occupations des loisirs encore.

Mme C. est automobiliste bénévole depuis des années déjà et ne voudrait en aucun cas renoncer à son activité. Elle aime les contacts humains qu'elle lui procure et est heureuse de se rendre utile.

*Trois semaines de détente et de repos à l'altitude, trois semaines pendant lesquelles chacun a été aux petits soins avec vous, trois semaines pendant lesquelles on s'est senti entouré, choyé, trois semaines pendant lesquelles on n'a pas été seul... C'est pourquoi l'heure du départ et des adieux est teintée d'une pointe de mélancolie.*

